



Newsletter VSGS 2022/3 du 1er novembre 2022

Trop de cuisiniers gâte la sauce

La menace d'une pénurie d'électricité fait la une des médias. Les prix de l'électricité sur le marché de l'électricité ont atteint des sommets astronomiques. Les gestionnaires de réseau qui ont dû s'approvisionner sur le marché pour leur approvisionnement de base ont été contraints d'ajuster à la hausse - parfois de manière significative - les prix de l'électricité pour 2023.

L'indignation se répand : les grands producteurs d'électricité appartenant à l'Etat ne doivent pas conclure des contrats d'avenir qu'ils doivent ensuite déposer avec des garanties et demander pour cela le soutien de l'Etat. D'autre part, on déplore du même côté que les fournisseurs de base n'aient pas acquis bien plus tôt l'énergie nécessaire pour les années à venir. Cela impliquerait bien sûr que les producteurs d'électricité aient vendu cette énergie plus tôt, ce qui - voir ci-dessus - serait à nouveau taxé de spéculation dangereuse.

Le marché de l'électricité a été introduit en 2008 pour les grands consommateurs d'électricité. Il est maintenant là, avec toutes les conséquences que cela implique. Même si la pénurie d'électricité n'est pas une conséquence directe du marché, les prix élevés de l'électricité sont liés à la pénurie attendue d'électricité. Ceux qui ont bénéficié de conditions avantageuses pendant plus de dix ans essaient maintenant de revenir à l'approvisionnement de base, par exemple en créant de "fausses ZEV". Pour cela, le fournisseur de base (c'est-à-dire l'exploitant du réseau) devrait se procurer l'énergie nécessaire à des prix très élevés. Ce sont tous les clients de l'approvisionnement de base qui devraient en payer le prix, et non pas les retours qui en profitent. En un mot, c'est du chantage.

De toute évidence, le marché a échoué. Il ne peut pas garantir un approvisionnement en électricité sûr et renouvelable pour tous, bien au contraire. Mais au lieu de réfléchir à de véritables solutions, le législateur continue tout simplement sur sa lancée. Poussé par des intérêts particuliers, il génère sans cesse de nouvelles fausses solutions. Citons par exemple la promotion surdimensionnée de l'électricité d'été, les communautés

électriques locales virtuelles, l'exonération de la rémunération du réseau pour les accumulateurs ou encore la libéralisation des mesures - certes rejetée par le Conseil des Etats. L'espoir est ici de mauvais conseil. Les exploitants de réseau qui mettent en garde sont tout simplement taxés d'empêcheurs de tourner en rond et d'éternels bornés. Le corset réglementaire continue d'être joyeusement resserré.

On attend de nos 620 gestionnaires de réseau qu'ils garantissent l'approvisionnement en électricité. Pour cela, ils ont besoin des bons instruments et non de béquilles qui poursuivent de nombreux autres objectifs. Il ne viendrait à l'idée de personne de dire à un chirurgien comment il doit effectuer une opération difficile, y compris en lui indiquant tous les instruments nécessaires. Le projet d'un «approvisionnement sûr en électricité renouvelable» nécessite une équipe qui fonctionne et qui travaille ensemble, ainsi que des experts compétents. Tous doivent être conscients des conséquences et des risques de chaque intervention, de chaque modification du système. Les gestionnaires de réseau ont besoin des compétences et de la marge de manœuvre nécessaires pour pouvoir créer des solutions efficaces. Les lois de la physique s'appliquent. Elles ne peuvent pas être votées à Berne.

C'est aussi pour cette raison que nous donnons dans cette newsletter l'avis de nos experts sur des points importants dans le débat actuel sur la révision de la LEne et de la LApEl (acte modificateur unique).

Notre prochain événement en ligne du mardi matin **8 novembre 2022 de 09h00 à 11h30** sur le thème «Les flexibilités garantissent-elles la sécurité de l'approvisionnement en électricité» s'inscrit précisément dans ce contexte. [Inscrivez-vous](#) dès maintenant. Vous trouverez une rétrospective de la dernière manifestation à la fin de cette newsletter.

Bonne lecture.

Meilleures salutations,
Dr Maurus Bachmann et Dr Andreas Beer
Directeurs de l'Association Smart Grid Suisse

Un approvisionnement en électricité sûr renouvelable

La nouvelle législation doit permettre de trouver de véritables solutions pour un approvisionnement en électricité sûr et renouvelable. Il faut éviter les réglementations en faveur d'intérêts particuliers qui ne contribuent que peu ou pas du tout à la solution globale. Elles ne font que mobiliser inutilement des ressources et détournent l'attention des vraies solutions. En tant qu'expert en réseaux de distribution, le VSGS a analysé les décisions du Conseil des Etats concernant l'arrêté manteau. Il contient des points essentiels qui n'atteignent pas leur but et/ou qui conduisent à des problèmes importants plutôt qu'à un approvisionnement en électricité sûr et renouvelable pour l'avenir. Certains de ces thèmes sont brièvement décrits ci-dessous. La prise de position complète se trouve sous ce [lien](#).

Objectif de promotion axé sur l'électricité d'hiver

L'objectif de 45 TWh de production à partir d'énergies renouvelables (sans l'énergie hydraulique) est toujours formulé en termes de production annuelle. Or, c'est la production hivernale qui est déterminante. Pour cela, les incitations pertinentes font défaut. Le kWh d'électricité d'été est encouragé de la même manière que le kWh d'électricité d'hiver. Ainsi, jusqu'en 2050, plus de 20 TWh d'électricité excédentaire non valorisable seront encouragés chaque année à hauteur de 2 milliards de CHF. Cette situation doit être corrigée : En été, l'électricité injectée dans le réseau doit être rémunérée au maximum au prix du marché, c'est-à-dire sans rémunération minimale garantie. Pour l'électricité d'hiver, une rémunération minimale à hauteur des coûts de production peut et doit être garantie et le prix du marché doit être rétribué (sans plafond vers le haut).

La libéralisation des mesures supprimée à juste titre, les tarifs de mesure tout aussi inutiles ?

Le Conseil des États s'est heureusement prononcé contre la libéralisation de la mesure. Celle-ci entraînerait une énorme charge administrative sans valeur ajoutée. Les coûts de mesure sont aujourd'hui déjà enregistrés et contrôlés en détail par l'EiCom. Des tarifs de mesure séparés, incluant la régulation des coûts de mesure, n'apporteraient également qu'un surcroît de travail sans valeur ajoutée. Ils doivent donc être rejetés.

Les communautés locales d'électricité ne contribuent pas à la solution

Le Conseil des Etats propose une nouvelle construction privée avec des droits spéciaux : la communauté locale d'électricité. Les clients finaux qui "partagent" entre eux l'électricité qu'ils produisent eux-mêmes paient une rétribution réduite pour l'utilisation du réseau. De plus, ils peuvent participer au marché indépendamment de leur taille et revenir à leur gré à l'approvisionnement de base. Au lieu d'encourager le développement de l'énergie photovoltaïque, on protège ainsi les intérêts particuliers de

certaines au détriment de la collectivité. La mise en œuvre concrète est loin d'être claire, ce qui est lié à des dépenses élevées et recèle un potentiel d'abus. On oublie de le faire : La charge du réseau et donc les coûts du réseau ne changent pas malgré le commerce local virtuel d'électricité. Il serait plus pertinent de supprimer les restrictions des tarifs de réseau. Grâce aux systèmes de mesure intelligents, les futurs tarifs pourraient être conçus de manière à favoriser une "utilisation efficace du réseau" pour tous les utilisateurs du réseau.

Exemption des tarifs de réseau rendant impossible une utilisation efficace du réseau

Les accumulateurs sans consommation finale et les grandes installations Power2X doivent être exemptés de la rémunération du réseau. En aucun cas, ces accumulateurs ne réduisent les coûts du réseau de distribution. L'incitation financière à le faire disparaît. De même, une réinjection ultérieure dans le réseau n'annule pas la charge antérieure du réseau. Les coûts supplémentaires qui en résultent dans le réseau devraient être supportés par les autres clients finaux dans la zone de réseau. Si c'était le cas, les coûts non couverts de cette manière devraient être répartis sur toute la Suisse via les services système.

Au profit de la rentabilité de services système à court terme relativement bon marché (en fait le problème mineur), l'extension des réseaux de distribution pour des prestations élevées est renforcée (le problème majeur). Les gestionnaires de réseau seraient de loin les mieux placés pour exploiter de grands réservoirs de réseau afin de décharger les réseaux de distribution. Or, la réglementation actuelle l'interdit. Les adaptations empêchent maintenant aussi les incitations tarifaires utiles pour une exploitation des accumulateurs privés qui soit utile au réseau.

Le principe ORARE retarde les investissements nécessaires de toute urgence

Avant de pouvoir procéder aux investissements nécessaires, les gestionnaires de réseau, dont la grande majorité est en mains publiques, doivent désormais prouver à l'ElCom qu'ils ont examiné toutes les options d'optimisation, y compris l'utilisation de flexibilités. Les flexibilités ne peuvent être utilisées qu'avec l'accord des consommateurs finaux. Leur utilisation n'a qu'une influence marginale sur l'extension nécessaire du réseau.

Le projet doit être réduit d'urgence par le Conseil national aux réglementations pertinentes. Au lieu de nouveaux modèles de marché et de libertés pour les clients, avec une contribution incertaine à la solution et de gros problèmes de mise en œuvre, il faudrait réduire la surréglementation. Il faut permettre des solutions dans le sens d'un approvisionnement en électricité sûr, efficace et renouvelable pour tous.

Résumé de l'événement #5

« Smart Meter Rollout – les attentes peuvent-elles être satisfaites ? »

Avec la stratégie énergétique 2050, il a également été décidé d'introduire des systèmes de mesure intelligents à grande échelle. L'ordonnance correspondante est en vigueur depuis le 1.1.2018. Le déploiement doit couvrir au moins 80% des clients finaux dans un délai de 10 ans, soit jusqu'au 31.12.2027. L'objectif premier de la Confédération était d'informer les clients en temps réel et de manière détaillée sur leur comportement de consommation et ainsi, on l'espère, de les inciter à augmenter leur efficacité énergétique. Où en est actuellement le déploiement chez les gestionnaires de réseau ? Les attentes de la Confédération en matière d'efficacité énergétique et d'autres objectifs peuvent-elles être satisfaites ?



d.g.à.d. Andreas Beer, Adrian Mettler, Nils Beckhaus, Patrick Hauser, Simon Schertz, Maurus Bachmann

Quatre gestionnaires de réseau, membres de l'association Smart Grid Suisse, ont présenté le 28 juin, dans le cadre de notre manifestation en ligne, l'état d'avancement et les objectifs propres de leur déploiement de Smart Meter : Nils Beckhaus, responsable Asset Management EKZ, Simon Schertz, responsable Télécom et prestations de mesure ESB - Energie Service Biel/Bienne, Adrian Mettler, chef de projet Smart Meter Rollout Repower et Patrick Hauser, responsable mesure et télématique AEW.

Lisez le résumé de la discussion en cliquant sur ce [lien](#).

Agenda

Les flexibilités sont désormais présentées comme la solution salvatrice lorsqu'il s'agit d'adapter la consommation à la production volatile de l'avenir et de garantir ainsi la sécurité d'approvisionnement. Cette attente est très globale et indifférenciée. Il est indispensable, pour une discussion ciblée, de parler d'ordres de grandeur réalistes, de disponibilités effectives et de faisabilité physique en rapport avec les flexibilités, et de mettre ainsi un terme aux fausses attentes.

Le 8 novembre 2022 (09h00 – 11h30, en ligne), dans le cadre de notre prochaine **manifestation en ligne** de la série "construire ensemble", nous souhaitons apporter plus de clarté sur ce que les "flexibilités" peuvent et ne peuvent pas faire : « **Les flexibilités garantissent-elles la sécurité de l'approvisionnement en élec-tricité ?** ». On y débattrà :

- Carsten Schroeder, responsable régulation stratégique, ewz
- Thomas Reinthaler, responsable Market Strategy, Swissgrid SA
- Dr. Turhan Hilmi Demiray, directeur du centre de recherche sur les réseaux d'énergie (FEN), EPF Zurich

Inscrivez-vous [dès maintenant](#) ! Participation est gratuite.

En savoir plus - les livres blancs du VSGS

Le VSGS publie régulièrement des informations sur les nouvelles évolutions concernant le réseau de distribution.

- [Métrologie sur le marché de l'électricité!](#)
- [Intégration réseau de l'électromobilité](#)
- [Limitation de la puissance d'injection photovoltaïque](#)
- [Évaluation quantitative des effets de redistribution dus à la baisse de la rétribution de l'utilisation du réseau liée à l'autoconsommation](#)